

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 7
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 10/03/2022

Le 17 mars 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Patrick CHARRONDIERE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Marcel BABAD), Gilles GARNIER (Pouvoir Brigitte KLEIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir Marc PECHOUX), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN),

Secrétaire de séance : Nicole DUGELAY.

OBJET : ENVIRONNEMENT – Accord cadre entre la CCDSV et la SPL ALEC01 pour la mise en œuvre du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) des années 2022 et 2023

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle au conseil que la SPL Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) est la nouvelle structure porteuse du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) à l'échelle du département de l'Ain pour le compte des EPCI de l'Ain.

Le 4 octobre 2021 la SPL ALEC AIN a été créée suite à l'entrée au capital et la signature des statuts du Conseil Départemental de l'Ain et des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) du département, dont la CCDSV par délibération du conseil Communautaire du 25 mars 2021.

Pour définir les engagements de chacune des parties pour la mise en œuvre du SPPEH pour les années 2022 et 2023, l'ALEC 01 propose de réaliser un accord-cadre sur une durée allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023. Il a été convenu ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.5211-1 ;

Vu les articles 2511-1 et suivants du code de la commande publique

Vu la délibération de principe n° DE-2021/01/11-EN du 14 janvier 2021 préalable à la constitution d'une SPL,

Vu la délibération n°2021C78 du 25 Mars 2021 décidant de nommer un représentant permanent de l'EPCI à l'assemblée générale des actionnaires et un mandataire représentant la CCDSV au conseil d'administration de la société SPL ALEC AIN ;

Vu le projet d'accord-cadre en quasi-régie d'animation du SPPEH - service public de performance énergétique de l'habitat entre la CCDSV et la SPL ALEC AIN ;

M. Frédéric VALLOS rappelle que la CCDSV a participé à la constitution de la société publique locale ALEC AIN, dont elle est actionnaire, et y a désigné deux représentants dont un mandataire au conseil d'administration.

La participation à la constitution et à la gouvernance de la SPL ALEC AIN s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des compétences de la CCDSV liées à son Plan climat énergie territorial (PCAET).

La SPL ALEC AIN constitue le principal outil d'ingénierie territoriale mutualisé des collectivités et EPCI de l'AIN, et l'opérateur des politiques publiques en matière de transition énergétique dans le département.

Dans le prolongement de l'action de l'ancienne structure associative, la SPL ALEC AIN sera l'opérateur du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat – SPPEH à l'échelle départementale, compétence confiée aux intercommunalités et à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Pour la mise en œuvre par la SPL de cette compétence SPPEH de la CCDSV, un accord cadre, conclu pour la période s'achevant au 31 décembre 2023, a été élaboré. Ce contrat définit des actions classiques, dont la CCDSV pourra passer commande selon ses besoins, et permettra également de définir des actions plus spécifiques, qui feront l'objet de contrats subséquents.

Les actions de la SPL ALEC AIN pour la réalisation de cette compétence de la CCDSV seront :

- Stimuler puis conseiller la demande : mettre en place des actions de communication et de prospection des habitants puis d'accueil téléphonique et physique et de conseil personnalisé jusqu'au passage à l'acte.
- Accompagner les ménages : lorsque l'offre privée n'existe pas ou n'est pas adaptée, proposer un accompagnement aux ménages dans leurs projets de travaux sur les aspects technique, financier et/ou administratif.
- Accompagner le petit tertiaire privé : en coordination avec les acteurs déjà actifs type CCI ou CMA, informer les propriétaires de locaux tertiaires de moins de 1 000 m² de l'intérêt et des modalités de rénovation énergétique de leur local, les inciter à y recourir, proposer un accompagnement et les mettre en relation avec les acteurs professionnels.
- Mobiliser et animer l'ensemble des acteurs de l'offre (services des collectivités, artisans, banques, agences immobilières, notaires ...) impliqués dans les projets de rénovation de l'immobilier.
- Participer à l'animation régionale de la politique SPPEH.

Le coût maximal du contrat est fixé à 76 471 €.

La coordination entre la CCDSV et la SPL ALEC AIN, pour l'exécution de la politique SPPEH, sera assurée par les services techniques de chacune des parties et les services du Département de l'Ain réunis annuellement lors d'un comité de pilotage. Le suivi à l'échelle du territoire Dombes Saône Vallée se matérialise par l'intermédiaire de comités techniques entre la SPL ALEC AIN et la CCDSV.

La CCDSV, actionnaire de la SPL ALEC AIN, exerce par l'intermédiaire de son représentant au conseil d'administration, avec les autres collectivités publiques seules actionnaires sur la SPL ALEC AIN, un contrôle conjoint sur cette dernière, contrôle analogue à celui exercé sur ses services. Ce contrat n'est donc pas soumis à une mise en concurrence en application de l'article L. 2511-1 du code de la commande publique.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet d'accord-cadre SPPEH annexé à la délibération et d'autoriser le président à le signer, et à signer les bons de commande et les contrats subséquents dont le montant n'excédera pas 76 471 euros.

Vu l'avis favorable du Bureau du 03/03/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet d'accord-cadre SPPEH annexé à la délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à le signer et de le charger de son exécution et son règlement ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les bons de commande et les contrats subséquents ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2022 et 2023, en fonctionnement du budget principal.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

21 MARS 2022

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220317-2022C33-EN

Affichage le :

21 MARS 2022

A Trévoux, le 17/03/2022

Le Président,
Marc PECHOUX



